Crégy LÈS-MEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 151/2026
MODIFIANT L'ARRÊTE n°036/2026

Portant délégation à un conseiller municipal dans le domaine de la sécurité publique.

Le Maire de Crégy lès Meaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu l'arrêté 038/2026 du 31 mars 2026, portant délégation à Monsieur Ajagane VETRISSELVANE dans le domaine de la sécurité publique,

Vu le tableau du conseil municipal du 24 juin 2026 désignant Monsieur Annouar Samsamani, conseiller municipal, suite à la démission de Monsieur Ajagane VETRISSELVANE,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de modifier la délégation de fonction de Monsieur Anthony DECORMES à compter du 10 octobre 2026

ARRETE :

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Anthony DECORMES, conseiller municipal, est délégué à la sécurité publique et assurera en nos lieux et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à la prévention de la salubrité publique, la sécurité des biens et personnes, la prévention des bruits de voisinage, la divagation des animaux, la circulation, la sécurité routière, le stationnement et la signalisation.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Anthony DECORMES, conseiller municipal, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701432-20261005-AR_151_2026

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à Crégy les Meaux le 5 octobre 2026

Le Maire,
Christophe VAMBRE.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AI-077-217701432-20261005-AR_151_2026